



OUVERTURE DE DOSSIER CONSTRUCTION POUR BÂTIMENT PRINCIPAL

Nécessité d'un permis de construction :

Quiconque procède à une construction, une transformation, une rénovation, un agrandissement ou une addition de bâtiment principal doit obtenir au préalable un permis.

Il n'est toutefois pas nécessaire de demander un permis pour des travaux de peinture et les travaux d'entretien normal du bâtiment.

Dépôt d'une demande :

Toute demande de permis doit être présentée par écrit à l'inspecteur en bâtiment. Pour ce faire, vous devez transmettre à la Municipalité la présente demande d'ouverture de dossier en vous présentant à la réception de l'Hôtel de Ville, par courrier à l'adresse suivante; *1526, rue principale, Chambord, QC, G0W 1G0* ou par courriel à l'adresse suivante, maximegobeil@chambord.ca. La transmission par télécopieur n'est pas acceptée.

Lors du dépôt de la demande d'ouverture de dossier, l'ensemble des documents à fournir devra être joint pour y être considéré recevable. La demande d'ouverture de dossier ne vous autorise, en aucun temps, à entreprendre des travaux.

Cheminement de la demande :

Dans un délai maximal de 30 jours suivant le dépôt de l'ensemble des documents requis à la demande de permis, l'analyse est débutée par l'inspecteur en bâtiment. Si le projet soumis est conforme, le contenu de l'information présente au dossier est saisi dans le système informatique et une demande de permis est générée. Afin d'officialiser la demande, le requérant ou son mandataire devra signer la demande de permis et acquitter les frais de la demande. Soyez assuré que tous les efforts seront déployés afin que le traitement de votre dossier obtienne une réponse dans les meilleurs délais.

Modification à la demande d'ouverture de dossier :

Suivant l'analyse du dossier s'il s'avère que le contenu de la demande n'est pas conforme aux règlements d'urbanisme ou toutes autres dispositions législatives, le requérant sera avisé de l'objet de la non-conformité en cause et aura l'opportunité dans un délai de 15 jours de modifier sa demande afin de se conformer aux normes.

Identification du propriétaire			
<i>Nom, Prénom, Entreprise</i>			
<i>Numéro civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Ville (province)</i>	<i>Code postal</i>
<i>Tél. rés</i>	<i>Cellulaire</i>	<i>Tel. Travail</i>	<i>Autre</i>
<i>Courriel</i>			

Identification du demandeur (si différent du propriétaire)			
<i>Nom, Prénom, Entreprise</i>			
<i>Numéro civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Ville (province)</i>	<i>Code postal</i>
<i>Tél. rés</i>	<i>Cellulaire</i>	<i>Tel. Travail</i>	<i>Autre</i>
<i>Courriel</i>			

Identification de l'exécutant des travaux			
<input type="checkbox"/> <i>Propriétaire</i>	<input type="checkbox"/> <i>Entrepreneur licencié</i>	<input type="checkbox"/> <i>Donneur d'ouvrage</i>	<input type="checkbox"/> <i>Gestionnaire projet</i>
<i>Nom, Prénom, Entreprise</i>			
<i>Numéro civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Ville (province)</i>	<i>Code postal</i>
<i>Tél. résidence</i>	<i>Cellulaire</i>	<i>Tel. Travail</i>	<i>Autre</i>
<i>Numéro de RBQ</i>	<i>Courriel</i>		

Identification du lieu des travaux	
Numéro & rue	
Cadastre	Matricule

Nature des travaux			
<input type="checkbox"/> Construction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Transformation	<input type="checkbox"/> Addition d'un bâtiment

Usage du bâtiment	<input type="checkbox"/> Résidentiel	<input type="checkbox"/> Villégiature	<input type="checkbox"/> Commercial
	<input type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Institutionnel	<input type="checkbox"/> Agricole
	<input type="checkbox"/> Récréo-touristique	<input type="checkbox"/> Public	<input type="checkbox"/> Autre :

Type de construction	Type :	Nbr unité(s) :	+ <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
----------------------	--------	----------------	---

Branchement aux services	Public ¹		Privé ²	
	Aqueduc <input type="checkbox"/>	Pluvial <input type="checkbox"/>	Fosse septique <input type="checkbox"/>	Pointe filtrante <input type="checkbox"/>
Égout <input type="checkbox"/>	Combiné <input type="checkbox"/>	Puits de surface <input type="checkbox"/>	Puits artésien <input type="checkbox"/>	
		Lac/cours d'eau <input type="checkbox"/>		

Caractéristiques de l'immeuble		
Immeuble en zone agricole, selon le décret 1694-80, en vigueur le 13 juin 1980, Loi sur la protection du territoire et des activités agricole. http://www.cptaq.gouv.qc.ca	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Autorisation requise <input type="checkbox"/> Déclaration requise <input type="checkbox"/>
Immeuble ayant un statut reconnu au sens de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre 9.002). http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9_002/P9_002.html		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Immeuble destiné à y loger des personnes âgées. http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=2494		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Immeuble sujet à l'application d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale. http://www.chambord.ca/upload/reglementmunicipal/reglementmunicipal110.pdf		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Immeuble attenant à un chemin.		Public <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/>
Immeuble sujet à l'application d'un règlement sur les usages conditionnels.		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Immeuble sujet à l'application de la Loi sur les architectes http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_21/A21.html		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Immeuble sujet à l'application de la Loi sur les ingénieurs http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_9/I9.html		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Immeuble sujet à l'accroissement d'une activité agricole au sens des articles 79.2.4 à 79.2.7 http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_41_1/P41_1.html		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

¹ Joindre à la demande le formulaire, *Raccordement aqueduc / égout*

² Joindre selon le cas le(s) formulaire(s), *Captage des eaux souterraines et/ou Installation septique*

Détails de la construction projetée	
Largeur	
Profondeur	
Hauteur (entre dessus plancher et le faite de toiture)	
Hauteur RDC : Fondation : Étage :	
Superficie de plancher	
Type de toiture	
Pente de toit	
Nbr de chambre à coucher Avant : Après :	

Implantation projetée	
Ligne avant (rue)	
Ligne arrière	
Ligne latérale sur rue	
Lignes latérales G : D :	
Ligne des hautes eaux	
Fosse septique	
Champ d'épuration	

Finition extérieure	
Murs	
Toiture	

Accès à la rue	
Localisation	
Largeur	

Galerie/Patio/Terrasse/Balcon			
Type	Dimensions	Localisation	Distance limite terrain

Informations complémentaires	
Superficie du terrain	
Largeur du terrain	
Profondeur du terrain	

Travaux	
Date début des travaux	
Date de fin des travaux	
Valeur de travaux (\$)	

- Plan de construction, à l'échelle comprenant les vues en plans, les élévations, les coupes du ou des bâtiments à y être érigés incluant les niveaux d'excavation du sol actuel et futur. Lesdits plans devant être scellés et signés par un architecte ou un ingénieur, lorsque nécessités par la loi.
- Consentement du propriétaire, si les travaux projetés sont localisés sur un immeuble en location, joindre un le consentement du propriétaire.
- Procuration, si le demandeur du permis, est une compagnie ou encore n'est pas le propriétaire, joindre une procuration du propriétaire.
- Décision ou avis de conformité CPTAQ, si les travaux projetés son situés sur un immeuble soumis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*, y joindre l'autorisation ou l'avis de conformité de l'exercice d'un droit.
- Conformité fosse septique, si les travaux projetés sont localisés dans un secteur non desservi par le service d'égout municipal, y joindre un avis de conformité de l'installation sanitaire réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière.
- Résolution du conseil, si les travaux sont sujet au respect d'un règlement applicable en matière d'implantation et d'intégration architecturale, d'immeuble patrimoniale cité, d'usage conditionnel ou d'une dérogation mineure.

Dispositions règlementaires applicables

2.8 Interprétation

Bâtiment : Signifie une construction ayant un toit appuyé sur des murs ou des colonnes et destiné à abriter des personnes, des animaux ou des choses.

Bâtiment principal: le bâtiment qui est le plus important par l'usage, la destination et l'occupation qui en sont faits, qu'il soit conforme ou non au type de construction permis dans la zone où il est bâti. Sont considérés comme faisant partie du bâtiment principal, les bâtiments accessoires, faisant corps avec le bâtiment principal.

Usage complémentaire (accessoire) : Tous les usages des constructions ou des terrains qui sont accessoires ou qui servent à faciliter ou améliorer l'usage principal.

Construction : Signifie l'assemblage ordonné de matériaux, relié au sol ou fixé à tout objet relié au sol, servant d'abri, de soutien, de support ou d'appui.

Façade principale d'un bâtiment: la partie d'un bâtiment qui fait face à la rue dans le cas de lots intérieurs, ou celle qui contient l'adresse civique dans le cas de lots d'angle.

Hauteur du bâtiment (en mètre): signifie la distance verticale entre le plus bas niveau du premier étage et un plan horizontal passant par la partie la plus élevée de l'assemblage d'un toit.

Habitation: signifie tout bâtiment destiné à abriter des êtres humains et contenant un ou plusieurs logements.

Ligne des hautes eaux : Ligne qui, aux fins de l'application du présent règlement, sert à délimiter le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau. Cette ligne se situe à la ligne naturelle des hautes eaux, c'est-à-dire :

- a) À l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres ; en l'absence de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau ; les plantes considérées comme aquatiques sont toutes les plantes hydrophytes incluant les plantes submergées, les plantes à feuilles flottantes, les plantes émergentes et les plantes herbacées et ligneuses émergées, caractéristiques des marais et marécages ouverts sur des plans d'eau;
- b) Dans le cas où il y a un ouvrage de retenue des eaux, à la cote maximale d'exploitation de l'ouvrage hydraulique pour la partie du plan d'eau située en amont. Pour le lac des Commissaires, la cote maximale d'exploitation est fixée à 330.1 mètres au-dessus du niveau de la mer;
- c) Dans le cas où il y a un mur de soutènement légalement érigé, à compter du haut de l'ouvrage.

À défaut de pouvoir déterminer la ligne des hautes eaux à partir des critères précédents, celle-ci peut être localisée comme suit :

- d) Si l'information est disponible à la limite de la cote de récurrence de deux ans, laquelle est considérée équivalente à la ligne établie selon les critères botaniques définis au point a).

Logement intergénérationnel : logement autorisé dans une habitation résidentielle, intégré à une unité d'habitation, contenant une à deux chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine, une aire de séjour, étant destiné à être occupé par des personnes sexagénaires et plus qui ont ou qui ont eu un lien familial avec les occupants de la résidence.